

DEMANDER UNE SUBVENTION FSDIE

Une partie de la CVEC alimente le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes). Ce fonds permet de financer les projets portés par les associations étudiantes agréées par l'Université.

Vous présentez votre projet dans un premier temps sur dossier puis devant une commission afin d'obtenir une subvention.

Cette dernière se réunit au moins 5 fois par an et comprend des représentants des associations agréées ainsi que des membres de droit et des membres élus.

Vos dossiers doivent répondre à plusieurs critères d'attribution :

Consulter les statuts de la commission FSDIE et la grille indicative de répartition des
1 fonds, afin de vérifier si votre projet est bien éligible et d'estimer le montant de la subvention que vous pourrez solliciter selon la nature de votre projet.

Remplir le formulaire de dépôt de demandes de subvention : le dossier-type doit
2 être dûment complété, sa présentation respectée et le budget prévisionnel équilibré (le total des dépenses doit être identique au total des recettes).

En cas d'événements festifs, compléter l'annexe 2 « Dispositifs de prévention et de
3 sécurité » et l'intégrer à votre dossier

Si votre association a déjà bénéficié d'un soutien du FSDIE, transmettre les
4 justificatifs (factures) et bilans relatifs aux précédents projets subventionnés (cf annexe 4 - Bilan moral et financier).

Attention : l'utilisation de toute subvention octroyée devra être justifiée afin de

pouvoir solliciter à nouveau un financement via le FSDIE

5 Le dossier doit être complet et aucune pièce jointe ne doit manquer. Le délai-limite de dépôt doit être respecté (au moins 3 semaines avant la prochaine commission FSDIE).

[Accéder au formulaire](#)



Dates des commissions FSDIE

`/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/`

- » **Lundi 11 décembre** : dépôt des dossiers avant le lundi 20 novembre (inclus) / validation des subventions en CFVU le mardi 23 janvier
- » **Lundi 29 janvier** : dépôt des dossiers avant le lundi 8 janvier (inclus) / validation des subventions en CFVU le mardi 27 février
- » **Lundi 20 mars** : dépôt des dossiers avant le lundi 19 février (inclus) / validation des subventions en CFVU le jeudi 4 avril
- » **Mardi 21 mai**: dépôt des dossiers avant le lundi 29 avril (inclus) / validation des subventions en CFVU le mardi 18 juin

Documents de cadrage

`/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/`

Statuts de la commission FSDIE :

[Télécharger](#)

Grille indicative de répartition :

[Télécharger](#)

Annexes

`/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/`

Annexe 1 : budget prévisionnel :

Télécharger

Annexe 2 : dispositif de prévention et de sécurité (pour les événements festifs) :

Télécharger

Annexe 3 : mentions sur les supports de communication :

Télécharger

Annexe 4 : modèle de bilan moral et financier :

Télécharger

```
/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; }/**/
```

```
/**/ .titre_carte{ font-size: 2rem; } .colonne_deco { border-left: 0px solid #ddd; } /**/
```